

Code d'article	183.54
Description	300 U. RÉCIPIENTS TRIANGULAIRES POUR GÂTEAUX
Catalogue	HOS 204
Date de modification	02/08/2024 05:33:02



Spécifications du produit

Unité de mesure CART.
Dimensions 12,4x8,75x8,2CM
Matériel PET
Couleur TRANSPARENT
Poids net d'une unité (g) 10,16

Codes

Intrastat 39241000
ITF14 18420499183548
EAN13 8420499183541

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet
Unités / paquet 50
Dimensions paquet (cm) 14,00 x 45,00 x 9,00
Poids paquet (kg) 0,69
Volume paquet (m³) 0,0056700

Signage Triman et Info-Tri



Carton
Unités / carton 300
Paquets /carton 6
Dimensions carton (cm) 41,50 x 44,50 x 14,00
Poids carton (kg) 4,13
Volume carton (m³) 0,0258545

Signage Triman et Info-Tri



Palette
Cartons / couche 41
Cartons / palette 41
Conditionnement (U base x couches) 41 x 1
Poids (kg) 193,33
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable

Micro-ondes

Four

-40°C/+80°C

Résist. graisses

Congélateur

PET



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

